

Titulaire :

BLANCHON SAS

50, 8 ème rue
69800 Saint Priest
France

Produit :

OCEANIC

Catégorie :

Produits et systèmes de finitions bois intérieurs

Type de formulation :

Vernis phase aqueuse

Catégorie d'utilisateurs :

Professionnels

La certification CTB FINITION BOIS atteste :

- ✓ **De la performance du produit / système de finition** appliqué en fonction de son usage,
- ✓ **De la qualité de service de l'entreprise** sur les aspects formation, accompagnement client, service technique dédié,
- ✓ **De la pertinence de l'information technique** accompagnant le produit.



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Siège Social
10, rue Galilée

CS 81050 Champs sur Marne
77447 Marne la Vallée Cedex 02

www.fcba.fr

FCBA atteste de la conformité du produit décrit ci-dessus, dans les conditions prévues par les règles générales de la marque CTB et du référentiel de la marque CTB FINITION BOIS.

Ce certificat atteste la qualité des fabrications, fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises avant sa fin de validité.

Les Règles Générales de la marque CTB, le référentiel de la marque CTB FINITION BOIS dans leur version en vigueur, ainsi que la liste mise à jour des titulaires de la marque et des produits certifiés sont disponibles sur le site Internet www.fcba.fr.

Seuls les produits accompagnés d'une étiquette faisant référence à la marque CTB peuvent se prévaloir du présent certificat.

Numéro de certificat : 483-24-2059-Fr

Annule et remplace N°: 483-22-2086

Date d'émission : 09/01/2024

Valable jusqu'au : 08/01/2027

Nombre de pages : 2

Le Directeur certification

Alain HOCQUET



Mise en œuvre

Application en 3 couches selon les prescriptions de la fiche technique du produit et conformément au DTU 59-3 « Travaux de bâtiment - Peinture de sols - Partie 1 : cahier des clauses techniques - Partie 2 : cahier des clauses spéciales.

Usages

Sous réserve du respect des prescriptions de la fiche technique et de la norme XP B 53669, le système de finition est adapté à la protection de surface des parquets prescrits :

- pour toute zone à usage résidentiel
- et
- toute zone à usage public et commercial d'utilisation moyenne à intense

Caractérisation selon XP B 53669 du système prescrit pour parquets et planchers en bois

Adhérence (Informatif) (annexe E de XP B 53669, dérivée de EN ISO 2409)	0 sur un classement de 0 à 5
Épaisseur (informatif) (annexe F de XP B 53669, selon NF EN 13696)	57,4 µm
Résistance à l'abrasion à la meule CS 10 (annexe C de XP B 53669)	5833 tours
Résistance aux agents tachants (annexe H de XP B 53669, selon NF EN 13442)	42/60
Résistance à la rayure (annexe D de XP B 53669, dérivée de EN ISO 2409)	90 gf
Résistance aux chocs (annexe G de XP B 53669, selon NF EN 13696)	1 000 mm